

JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée au journal sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNEEGANS**
Ancien député de l'Orléanisme

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : **C. BENOIT-GONIN**
Imprimeur à St. Étienne, 1, rue...

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Immédiatement après le *Mariage sous le second Empire* le JOURNAL DE LYON commencera la publication d'un intéressant et dramatique roman de mœurs mexicaines :

BENITO VASQUEZ

Benito Vasquez nous conduit au milieu de cette singulière vie du Nouveau-Monde, plein d'aventures, de combats, d'intrigues, dont le charme est toujours jeune, dont l'intérêt ne faiblit jamais. Il y a là comme un reflet des aventures de chevalerie d'autrefois. Nous sommes convaincus que nos lecteurs et nos lectrices nous sauront gré d'avoir choisi ce feuilleton si mouvementé, d'une couleur si nouvelle et si étrange. Nous commencerons après-demain la publication de

Benito Vasquez

NOUVELLES DU JOUR

20 janvier.
L'interpellation sur la dernière circulaire du ministre de l'instruction publique viendra probablement aujourd'hui. La droite essaiera l'abord de prouver que cette circulaire est légale, et dans le cas seulement où l'Assemblée refuserait de la suivre sur ce terrain, elle s'efforcera de provoquer un vote blâmant d'ordinaire. On ne sait pas encore si Mgr Dupanloup reprendra la parole. Il a fait une brochure et écrit des lettres contre les tendances de l'acte ministériel incriminé, mais peut-être laissera-t-il à d'autres orateurs le soin de faire valoir ses arguments à la tribune. L'évêque d'Orléans possède à un haut degré l'éloquence la chair; on peut toutefois douter qu'il ait également le don de persuader une assemblée politique. Une joute oratoire entre lui et M. Jules Simon, qui à toutes les qualités d'un vieux parlementaire, n'en serait pas moins un intéressant spectacle.

Une dépêche nous annonce que M. Thiers assistera peut-être aujourd'hui à la séance de la commission des Trente. Le bruit courait du moins à Paris qu'il y avait été invité. On croit généralement que cette séance aura une très-grande importance. On assure même qu'elle sera décisive. Ce qui est certain, c'est que la plus grave des questions qui s'agitent entre la commission et le président de la République, sera traitée et peut-être résolue : la question de l'accès de M. Thiers à la tribune. M. Thiers a fait, comme on sait, toutes les concessions possibles sur ce point : on exige qu'il renonce en outre au droit de prendre part aux débats soulevés par voie d'interpellation et c'est là ce qui reste en litige. M. Thiers aurait écrit à la commission pour lui démontrer la nécessité d'une solution immédiate. Une décision-t-on ? Est-ce une crise suprême ou l'entente finale qui sortira de l'entrevue annoncée ? Il se peut aussi, hélas ! qu'il n'en sorte rien, absolument rien. Déjà si souvent notre législatif des réformes organiques a été à la veille de se dénouer, et toujours, au dernier moment, elle s'est renouée de plus belle. Au

surplus nous saurons dès ce soir ou dès demain matin à quel nous en tenir.

Il se confirme que deux projets seront présentés au nom de la commission à l'Assemblée, celui de la majorité et un contre-projet dont la minorité vient de confier la rédaction à M. Marcel Barthe. Ce fait est loin de prouver qu'on a fini par s'entendre.

On continue à s'entretenir de la fusion. Les moniteurs de la légitimité et de l'Orléanisme, l'Union, la Gazette de France, le Journal de Paris tirent à la ligne sur ce grave sujet. On croyait la matière épuisée, habituée à jamais des préoccupations de la politique pratique, reléguée dans le domaine des utopies de sentiment, bonne tout au plus à être mise en vers latins. Or, il n'en est rien, si nous en croyons le sérieux avec lequel nos journaux intéressés traitent la question depuis deux jours. Nous avons toutefois peine à croire que les choses soient aussi avancées qu'on voudrait nous le faire croire. La maison d'Orléans et la maison de Bourbon sont divisées par autre chose que par des intérêts dynastiques; il y a entre elles l'abîme de la révolution française, et la bonne volonté d'échanger une poignée de main, quand on est séparé par une telle distance, ne suffit pas pour arriver à l'entente.

Nous avons fait observer hier combien il serait difficile au comte de Chambord d'accepter loyalement et sans arrière-pensées les conditions mises par les princes d'Orléans au rétablissement de la monarchie légitime, ou à la possibilité de ce rétablissement. Il est vrai que la Gazette de France et l'Union s'efforcent aujourd'hui de démontrer que non-seulement Henri V souscrirait des deux mains à ces conditions s'il était appelé à monter sur le trône de ses ancêtres, mais qu'elles ont été le programme de toute sa vie. A l'appui de cette thèse, ces feuilles empruntent à des lettres particulières et à des manifestes du prétendant des citations qui ne convaincront personne. Elles nous font au nom du prince la promesse d'une charte; elles rappellent qu'il a même dans son manifeste du 5 juillet 1871 garanti à la France le maintien du suffrage universel honnêtement pratiqué. Le bruit a également couru que le drapeau blanc serait abandonné pour le drapeau de la révolution et le petit neveu de Henri IV était résolu à se faire sacrifier. Tout cela rappelle trop que Paris vaut bien une messe, pour que nous fassions au comte de Chambord l'injure de croire qu'il en est le complice.

En résumé de nouveaux efforts sont tentés en ce moment pour réaliser la fusion, mais c'est là tout, et en ce qui concerne le succès, il est tout aussi problématique que jamais. On négocie, mais jusqu'à présent sans le moindre résultat. Les rumeurs qui circulent sont évidemment exagérées.

Tel est aussi l'avis du *Soir*. Ce journal publie les informations suivantes :

Les légitimistes purs ne veulent pas entendre parler de la fusion. Jamais disent-ils. Mgr le comte de Chambord n'abandonnera les principes qui représentent l'honneur de la maison de France.

Les légitimistes modérés se demandent : « Monseigneur le comte de Paris est-il de bonne foi ? » Les orléanistes qui approuvent particulièrement le comte de Paris, déclarent que les négociations avec monseigneur le comte de Chambord sont assez avancées pour qu'on puisse espérer prochainement que la fusion sera un fait accompli.

Les orléanistes amis de monseigneur le duc d'Aumale semblent croire que la fusion n'est pas plus sérieuse aujourd'hui que par le passé.

Il résulte donc, d'après les renseignements que nous avons recueillis de meilleures sources, que la question de la fusion n'a pas fait un seul pas.

On a remarqué, sans doute l'attitude prêtée par le *Soir* au duc d'Aumale. Un peu plus loin le *Soir* s'explique à ce sujet et donne les motifs pour lesquels le duc serait opposé à la fusion :

Suivant lui, la position de la maison d'Orléans se serait considérablement améliorée par la mort de l'empereur Napoléon.

Le bonapartisme et l'Orléanisme, tous deux fruits de la révolution, auraient, suivant M. de Mériolle, de plus fortes racines dans le

pays que le légitimisme qui représente, aux yeux des gens des campagnes les corvées, les dîmes, que certainement il ne voudrait pas rétablir.

Les classes moyennes savent aussi qu'elles perdraient leur position sous une monarchie légitimiste.

L'Orléanisme aurait donc aujourd'hui plus à perdre qu'à gagner dans la fusion des deux branches de la maison de France.

Cela est clair : la fusion ne saurait devenir une force pour l'Orléanisme; elle serait bien plutôt pour lui une faiblesse. Il n'est pas assez populaire pour pouvoir impunément se mesurer sur les bras l'impopularité de la légitimité elle-même.

Toutes les foudres de la droite s'apprêtent à écraser aujourd'hui M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique.

L'interpellation sur les circulaires et les réformes de l'enseignement secondaire vient en effet en discussion dans la séance de ce jour. Or, le scrutin qui a donné raison à M. le ministre contre M. le duc de Broglie paraît avoir exaspéré la droite; car l'attaque a commencé depuis ce moment dans tous les journaux du parti avec une violence extraordinaire contre le ministre. Depuis l'Univers jusqu'à la Gazette de France et au Français, tous les journaux de cette couleur font feu de tribord et de babord. Il n'est pas de méfait dont on n'accuse M. Jules Simon. Il a écrit des circulaires illégaux; il a voulu lier le futur conseil supérieur en le mettant en présence de faits accomplis; il a donné des fonctions à des professeurs qui en étaient indignes; il faut se débarrasser de ce ministre, qui n'est qu'un communal déguisé, un loup se cachant dans la peau d'un agneau, etc., etc.

Tout promet donc pour aujourd'hui une chaude journée de combat.

Nous faisons des vœux pour que M. Jules Simon en sorte victorieux. Le ministre de l'instruction publique représente, presque seul, dans les hautes régions gouvernementales une pensée nettement républicaine et libérale. Son nom est depuis longtemps, et surtout depuis ses dernières circulaires, synonyme de progrès sage et sérieux, de réforme profonde dans notre enseignement. Sa chute serait, à nos yeux, un des événements les plus funestes qui puissent frapper la France. Nous avons le ferme espoir que la majorité qui s'est groupée autour de M. Jules Simon, il y a trois jours, se retrouvera au poste de combat aujourd'hui, et qu'elle fera sortir le ministre victorieux de cette bataille.

Le Journal officiel publie, et nous reproduisons plus loin, un relevé général du rendement des impôts pendant l'exercice 1872.

Si, comme le fait ressortir le commentaire qui accompagne ce tableau, les contributions directes sont dans une situation régulière et satisfaisante, les revenus et impôts indirects présentent, par contre, un déficit considérable. La différence entre les perceptions et les évaluations budgétaires s'élève à la somme de 153,605,000 francs. Quelques impôts ont rendu plus qu'on ne s'y attendait; d'autres, en plus grand nombre, ont produit des recettes de beaucoup

inférieures au chiffre minimum qui figurait au budget.

C'est ainsi que, sur la vente des tabacs, il y a, en chiffres ronds, une moins-value de 19 millions; 6 millions sur la vente des poudres; 5 millions sur la taxe des lettres et imprimés; sur les allumettes, près de 9 millions; 1 million sur les droits de statistique; autant sur les droits de navigation. Les droits sur les boissons, dont le rendement était estimé à 330 millions, n'en ont rapporté que 284 : différence en moins, 46 millions. La perte est à peu près la même en ce qui concerne les droits sur la fabrication des sucres indigènes, qui, d'après les prévisions du budget, devaient produire 100 millions et n'en ont donné qu'un peu plus de la moitié. Notons encore les mécomptes qui se rattachent au chapitre des droits de douane, et se traduisent par une différence en moins de 35 millions sur les marchandises diverses et de 24 millions sur les sucres seulement.

Le gouvernement a déjà expliqué, nous le savons, que parmi les causes auxquelles doit être attribuée la moins-value, déjà signalée dans le courant du troisième trimestre de 1872, il fallait faire entrer en première ligne le retard dans le vote des lois d'impôt, les acquittements anticipés, la contrebande et la fraude. Sans doute aussi il faut tenir compte, dans nos appréciations, de l'amélioration progressive qui ressort de la comparaison du dernier trimestre de 1872 avec les précédents. Il n'en est pas moins certain que les résultats obtenus confirment les observations que nous avons présentées lors du vote des lois de finances, et justifient les critiques dirigées contre le système défendu alors par le gouvernement.

Nous ne voulons pas revenir sur les difficultés évidentes que devait créer au fisc l'existence des traités de commerce dont les clauses rendaient impossible, pour un certain temps encore, l'application de certaines taxes. Mais n'est-il pas démontré aujourd'hui qu'en recourant à des expédients dont la mise en pratique, on ne l'avait que trop prévu, aboutit à ce déficit de 153 millions, le gouvernement et l'Assemblée se sont engagés dans une voie mauvaise. La nature même des revenus d'où provient la moins-value actuelle ne doit laisser aucun doute à cet égard. Tandis que les contribuables paient régulièrement les impôts directs, et que, parmi les contributions indirectes, les charges, assez lourdes cependant, qui leur sont imposées par les nécessités inéluctables de la vie commerciale ou civile (timbre, enregistrement, voyages par chemin de fer, etc.), ne laissent pas de produire un excédant, on voit diminuer tout à coup les autres sources de revenus indirects.

Si l'Assemblée n'avait point obstinément rejeté le principe de l'impôt sur le revenu, ou si elle eût, à défaut de cette taxe, adopté l'adjonction de centimes additionnels aux contributions directes, ces inconvénients ne se seraient pas présentés. Les recouvrements auraient eu lieu avec la même régularité que signale aujourd'hui le rapport du ministre des finances, et c'est là, nous en sommes convaincus, qu'il faudra promptement en revenir.

LA FABRIQUE LYONNAISE

ET LE DÉBOUCHÉ ANGLAIS.

Le gouvernement anglais est toujours en avance sur nous quand il s'agit de publications officielles intéressant le commerce et l'industrie; nous venons d'en faire l'expérience une fois de plus; tandis que notre administration des douanes publiait, sur le mouvement des échanges de la France en 1872, les documents des 11 mois nous recevions les tableaux du Board of trade anglais pour l'année entière. L'administration française arrive donc en retard d'un mois juste et encore faut-il ajouter qu'elle s'est hâtée plus que de coutume, il n'était pas rare (jusqu'à ces derniers temps, d'attendre ces documents trois mois et même souvent davantage); cependant elle est encore loin, comme on le voit, d'atteindre la célérité et l'exactitude que met l'administration anglaise à tenir le commerce au courant de tout ce qui peut l'intéresser.

La publication que nous venons de recevoir a pour titre : *Accounts relating to trade and navigation of the United Kingdom*. C'est le relevé du mouvement du commerce et de la navigation du Royaume-Uni pendant l'année 1872. Nous en extrairons quelques chiffres intéressants pour la fabrique lyonnaise.

Pendant l'année 1872, l'importation des soieries d'Europe en Angleterre a été de 6.730.917 liv. st. (160 millions de francs); savoir, soieries proprement dites (broads stuffs) 5.177.747 liv.; et rubans, 1.553.170 liv. Ce chiffre est un peu supérieur à celui de l'année 1871, mais la différence entre les deux exercices est presque insignifiante, 700.000 liv. st. environ.

Il faut remonter jusqu'en 1853 pour trouver des importations aussi faibles. Pendant cette année-là, elles avaient atteint la valeur de 6.441.949 liv. et elles s'élevaient progressivement élevées pendant les années suivantes à

7.481.807 l. st.	en 1864
8.337.447	— 1865
9.312.618	— 1866
8.984.475	— 1867
10.795.452	— 1868
11.794.760	— 1869
15.098.327	— 1870
6.039.180	— 1871
6.730.917	— 1872

L'année 1870 reste donc l'année culminante des importations de soieries en Angleterre, et quand on consulte les relevés publiés par l'administration des douanes françaises, on trouve que cette même année 1870, de fatale mémoire, rappelle aussi le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint par nos exportations de soieries. Tout le monde sait ici que des le commencement des hostilités avec la Prusse la plupart de nos grandes maisons de fabrique se sont pressées d'expédier, soit en consignation, soit en simple dépôt, au-delà du détroit une grande partie des étoffes fabriquées pendant les mois qui ont précédé la guerre. Les commissionnaires anglais, mettant à profit les sacrifices que la prudence et la nécessité de réaliser à bref délai imposaient à notre fabrique, effectuèrent aussi des achats considérables pour leur propre compte. Londres devint ainsi pendant plusieurs mois l'entrepôt privilégié de nos soieries dans le monde entier. Les chiffres du Board of trade ne sont que la constatation et la confirmation de ce fait et le surcroît des importations de soieries en Angleterre pendant l'année 1870 donne la mesure de l'importance de ces envois exceptionnels : ceux-ci ont dépassé 4 millions de liv. ster. ou 100 millions de francs.

Mais qu'est-il arrivé ? Les soieries se sont entassées dans les magasins de Londres, elles ont encombré le marché anglais qui a pu, durant plusieurs mois, alimenter la consommation sur les stocks de marchandises accumulées pendant la guerre; ainsi s'explique la réduction considérable des importations anglaises en 1871 et 1872. C'est ce dont les fabricants de ce continent n'ont pas tenu compte en exagérant leur production après la guerre. Le malaise qui affecte aujourd'hui l'industrie des soieries

dérive tout entier de cette faute première qu'on retrouve d'ailleurs presque toujours à l'origine des crises commerciales que notre fabrique a traversées.

Quoi qu'il en soit, il n'a pas fallu moins de deux années pour remplacer les choses dans leur état normal. Aujourd'hui l'équilibre rompu entre la consommation et les importations britanniques est rétabli. Si même on additionne les valeurs des soieries importées dans ces trois dernières années on trouve qu'elles recourent inférieures aux importations des trois années antérieures de 3 millions de liv. ou 75 millions de francs. Il est donc permis de penser que les existences disponibles en soieries sur le marché anglais ne sont pas actuellement très-lourdes.

Il serait d'un très grand intérêt pour nous de connaître dans quelle proportion les soieries suisses et les soieries allemandes figurent dans les importations britanniques; mais les informations que nous fournissent à cet égard les relevés de la douane anglaise sont malheureusement très-incomplètes. Une portion assez considérable des soieries de Zurich et de Bâle destinées à l'Angleterre emprunte en effet le transit des chemins de fer français et sont le plus souvent considérées comme soieries françaises par les agents du Board of trade. Aucun contrôle n'est possible. Pour les produits des fabriques de Crefeld et Elberfeld, la vérification est moins difficile; ils arrivent en Angleterre par l'intermédiaire des voies ferrées de la Belgique et même de la Hollande, et en prenant dans les tableaux de la douane anglaise les chiffres afférents à ces deux pays qui ne produisent pas de soieries, on peut suivre assez approximativement la marche des importations allemandes en Angleterre.

C'est ce travail que nous avons fait en remontant jusqu'en 1863 et nous avons trouvé que de 1.115.706 liv. en 1863, ces importations se sont successivement élevées à 1.638.894 liv. en 1864, à 2.653.776 liv. en 1865, à 4.099.379 liv. en 1870 et à 2.481.094 liv. en 1871. Prenant la moyenne des trois dernières années, pour tenir compte de ce qu'il y a d'anormal dans les chiffres de 1870, on voit que la moyenne est de 3.178.372 liv. accuse une augmentation de 180 0/0 sur l'année 1863.

Un tel résultat témoigne des progrès considérables que les soieries allemandes ont faits sur le marché anglais et mérite toute l'attention de notre fabrique. Nos importations en Angleterre pendant la même période ne sont pas, il est vrai, restées stationnaires; elles se sont accrues également, mais la loi d'accroissement a été pour elles, beaucoup plus lente. Ainsi, en 1863, les relevés du Board of trade enregistraient, pour les soieries de provenance française, une valeur totale de 4.501.487 livres; la moyenne des trois dernières années donne en chiffres ronds une valeur de 7 millions de livres. C'est donc un progrès acquis de 70 0/0 environ seulement, tandis que les importations allemandes ont presque triplé!

La Grande-Bretagne vient en première ligne sur la liste de nos débouchés. Depuis 1860, le marché anglais est devenu le boulevard de notre industrie des soieries à l'étranger, car Londres n'est pas seulement pour nous un marché de consommation, c'est aussi une grande place de vente d'où nos soieries divergent sur tous les points du globe. L'Angleterre est incontestablement de tous les débouchés celui qui importe le plus à la fabrique lyonnaise de maintenir dans son intégrité. C'est par la position qu'elle saura y garder qu'on jugera de sa vitalité à l'étranger, et les relevés de douane régulièrement publiés par nos voisins méritent à cet égard d'être suivis et étudiés avec la plus sérieuse attention.

Ces relevés ne sont certainement pas d'une exactitude absolue; ils cachent de nombreuses erreurs; mais, établis sur un cadre uniforme, sujets aux mêmes causes d'erreurs, ils deviennent comparables entre eux, et, en fin de compte, ces documents acquièrent, comme éléments de comparaison, une utilité pratique réelle. On peut en tirer des informations utiles, des enseignements précieux.

M. M.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

21 Janvier 1873

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Il n'eut pas le courage d'aller jusqu'à l'hôtel où il n'osa même point passer devant. Revenant en arrière, il descendit la rue de Mirois, marchant à petits pas et s'arrêtant de place en place.
Arrivé à la rue Saint-Honoré, sous hésitation il avait pris sa résolution. A grands pas, monta les Champs-Élysées jusqu'à la Sainte-Barbe. On lui répondit que Sainte-Austreberthe était sorti.
— Je vais l'attendre.
— M. le vicomte ne rentrera pas dîner.
— Ou puis-je le trouver? C'est pour une affaire pressante.
— Quand M. le vicomte ne dîne pas chez ses amis, il dîne à son club ou bien chez Dupand, ou chez Voisin, ou au café Anglais.
— Et ce soir?
— Oh! ce soir, M. le vicomte ira sans doute au Théâtre-Français pour les débuts de M^{lle} Mathilde.
M. de Mériolle redescendit les Champs-Élysées aux environs du Cirque, il lut l'affiche des Français; on donnait le vieux répertoire; Balzic jouait Lisette du *Legs*, au milieu de la soirée.
A neuf heures, il entra au théâtre et chercha

Sainte-Austreberthe; à l'orchestre, dans les loges, il ne l'aperçut point. On finissait les *Plaideurs*, et autour de lui il y avait des gens qui riaient aux éclats. Pendant l'entracte, il se promena dans les corridors, au foyer; Sainte-Austreberthe ne se montra nulle part. Ne venait-il pas?

Au moment où le rideau se levait sur le *Legs*, une loge vide jusque-là s'ouvrit, et Sainte-Austreberthe parut avec deux amis. M. de Mériolle respira; il quitta son fauteuil et alla se promener dans le corridor des premières loges. La pièce lui parut d'une longueur mortelle; les ouvreuses le regardaient passer d'un air étouffé.

Enfin le rideau baissa, les portes des loges s'ouvrirent et Sainte-Austreberthe sortit pour aller au foyer; M. de Mériolle le suivit. Sainte-Austreberthe l'aperçut et le salua du bout de la main. Alors il l'aborda.

— J'ai à vous parler, dit-il.
— Les deux amis qui accompagnaient Sainte-Austreberthe voulurent s'éloigner.
— Ne vous éloignez pas, messieurs, je vous en prie; je n'ai qu'un mot à dire à M. le vicomte et je suis bien aise que vous l'entendiez. Alors, élevant la voix : — M. de Sainte-Austreberthe m'a volé 70,000 fr. au jeu et je viens les lui redemander.

Sainte-Austreberthe pâlit affreusement, mais il ne se laissa pas emporter.
— Où êtes-vous descendu? dit-il.
— Au Grand-Hôtel.
— C'est bien, vous recevrez mes témoins demain matin.

En sortant du théâtre, M. de Mériolle se fit conduire au numéro 8 de la rue de Luxembourg. C'était là que demeurait une espèce d'hidalgo gascon, le baron de Castelagnac, qui s'était fait un nom dans le monde parisien en se trouvant mêlé à plusieurs affaires d'honneur. M. de Mériolle l'avait rencontré à Biarritz et, disciple né de toutes les célébrités à la mode, il s'était lié avec lui. Mais le baron n'était pas chez lui et il dut l'attendre jusqu'à minuit.
Pendant le baron vit M. de Mériolle installé à quelle heure dans son salon, il devina tout de suite de quoi il était question.

— Un duel, n'est-ce pas, cher ami?
— Oui, mon cher baron.
— Avec quelqu'un de notre monde, j'espère?
— Avec le vicomte de Sainte-Austreberthe.
— Très-bien.
M. de Mériolle raconta ce qui venait de se passer au Théâtre-Français.

— Cela est très-grave, et vous savez que si vous me confiez votre affaire, elle n'est plus la vôtre, elle est la mienne; ce sera un duel sérieux, très-sérieux.
— Je tuerai M. de Sainte-Austreberthe ou il me tuera.
— Parfait alors, je suis votre homme; qui me donnez-vous pour second?
— Qui vous voudrez.
— De mieux en mieux; vous êtes un charmant garçon, je vais vous arranger un duel digne de vous.

Et le baron de Castelagnac serra chaudement la main de M. de Mériolle. Il s'en allait, se reposait depuis longtemps; il allait avoir une nouvelle affaire à raconter, qui serait son affaire.

Les dispositions arrêtées entre les témoins furent qu'on se battrait à Marnes, dans le parc d'une maison appartenant à un ami de Sainte-Austreberthe; on échangeait cinq balles à vingt pas, on tirerait à volonté.

— Je crois que vous n'irez pas jusque là, dit le baron en rendant compte de ces conventions à M. de Mériolle; vous savez que Sainte-Austreberthe est un tireur de premier ordre. Ce sera un beau duel; avec des témoins comme le marquis de Virieux et le commandant Montfort, tout se passera d'une façon correcte. Je compte sur vous, cher ami. Commandez une bonne voiture, que nous ne faisons pas une pitoyable arrivée. Rien n'est triste dans un duel comme une guimbarde qui s'avance cahin-caha; il ne faut pas arriver en casse-cou, mais il ne faut pas arriver en invalide. C'est là votre tenue, n'est-ce pas? Mes compliments, elle est parfaite.

Il allait partir, il revint sur ses pas.
— J'oubliais; nous n'avons pas besoin de nous occuper d'un médecin, le vicomte emmène le docteur Horton. A tantôt cher ami; à trois heures précises nous serons ici.

Pendant le trajet du Grand-Hôtel à Marnes, le baron de Castelagnac conta les duels auxquels il avait pris part : tous corrects. Ils furent, rejoints, dans le village, par la voiture de Sainte-Austreberthe, et ils firent ensemble leur entrée dans le parc où le duel devait avoir lieu.

L'endroit choisi était une pelouse entourée de bois. Les préparatifs furent vite faits, et l'on plaça les adversaires en face l'un de l'autre. M. de Mériolle était extrêmement pâle, mais ferme et résolu; son attitude donnait un sourire de satisfaction au baron de Castelagnac. Sainte-Austreberthe avait, comme toujours, son air de ne s'intéresser à rien. A la voir, on eût pu penser qu'il était un curieux, venu là avec une parfaite indifférence pour ceux qui allaient se tuer.

Au signal, le coup de Sainte-Austreberthe partit. M. de Mériolle ouvrit les deux bras; on le vit chanceler; puis presque aussitôt il s'abattit en avant comme une masse inerte.

Le docteur Horton accourut et le retourna pour le palper; il était mort.

Il se produisit un moment de trouble qui n'eut rien de correct; mais on se remit bien vite, et tandis que l'on transportait le corps dans la maison du concubine, Sainte-Austreberthe et ses témoins remontrèrent en voiture. Il était cinq heures et demie.

— Marchez vite, dit Sainte-Austreberthe à son cocher.
Arrivé à la place de la Concorde, il déposa à terre ses deux témoins et il continua sa route jusque chez son père.

Le général allait se mettre à table.
— Tu arrives bien, dit-il en apercevant son fils; nous allons dîner ensemble.
— Je vous remercie.
— Si, si, tu vas dîner; un couvert? J'ai reçu d'Écosse un coq de bruyère, je veux que tu en prennes ta part.

— Je ne suis pas en appétit; je viens de me battre et j'ai tué mon adversaire.
— C'est ton affaire du Théâtre-Français; j'avais entendu parler de cela, mais je ne croyais pas que ton duel fût pour aujourd'hui. Ce garçon t'avait reproché de lui avoir volé 70,000 francs, tu l'as tué; il n'a eu que ce

qu'il méritait, c'était un sot. On te tua tous les jours un homme pour moins que cela. Un verre de sauterne, n'est-ce pas?

Sainte-Austreberthe tendit son verre, mais il le reposa sur la table sans le vider.
— Comment! un duel te met dans cet état? s'écria le général; je ne te reconnais pas.
— C'est que j'ai en même temps d'autres soucis. Ce garçon était l'amant de M^{lle} Donis; celle-ci s'est tuée, et avant de mourir elle a fait rompre mon mariage. Je n'ai plus de moyens d'action sur la famille, et je n'épouse plus M^{lle} Donis.

— Oh! oh! voilà une mauvaise nouvelle, mon pauvre garçon.
Et pour faire passer cette mauvaise nouvelle, le général dégusta à petits coups un verre de sauterne.

— Mauvaise nouvelle, mauvaise nouvelle! répéta-t-il plusieurs fois. Et comment comptes-tu le retourner?

— En m'adressant à vous, et en vous priant de demander pour moi la fille d'Ephraïm aîné.
— Celle dont tu n'as pas voulu quand je te l'ai proposée, il y a quelques mois.
— Précisément.

— Mon cher ami, tu me fais plaisir; tu es un homme, tu sais manœuvrer dans l'adversité. C'est entendu, je demanderai M^{lle} Ephraïm en mariage pour toi.

— Il y a urgence; car, si mes créanciers apprennent que mon mariage est rompu, sans apprendre en même temps qu'un nouveau est arrêté, ils vont mettre le feu à la sainte-barbe.

— Laisse-moi te dire que tu as eu tort d'être si difficile, il y a quelques mois; la dot de M^{lle} Ephraïm vaut celle de M^{lle} Donis, et, en la prenant tout de suite, tu aurais épargné la peine et ton temps, sans compter les frais d'huissier que tu aurais économisés.

LXXXIII

Marthe avait espéré qu'après la triste cérémonie, elle pourrait amener son père à Château-Pignon; mais, quand elle lui avait parlé de ce voyage, il s'était refusé à l'entreprendre.

— J'ai affaire à Paris, avait-il répondu.
Ce qu'il appelait avoir affaire, c'était s'enfermer dans la chambre où sa femme était morte et rester là à marcher de long en large, en regardant la traînée de sang qui avait taché le tapis. Il n'avait pas voulu qu'on touchât à cette chambre, et elle était restée dans l'état où elle se trouvait au moment où l'on avait emporté pour jamais celle qu'il avait tant aimée.

Marthe n'osait plus aller voir son grand-père de retour à Laqueyville.
— Devant toi il y a honte de pleurer; lorsque je serai seule avec lui, il ne se rendra plus compte de sa douleur et se laissera peut-être plus facilement guider.

M. Azimbert avait accepté cette proposition avec bonheur; maintenant qu'il n'avait plus brûlé les pieds, comme il disait lui-même. D'un autre côté, il était bien aise d'échapper aux questions de M. Donis; car, aussitôt que celui-ci était seul avec lui, c'était pour l'interroger sur ce qui s'était dit au lit de sa femme.

— C'est vous qui avez eu ses dernières paroles, mon ami; répétez-les moi.
M. Azimbert répétait ce que M. Donis lui avait dit pour le mariage de Marthe; mais ce n'était point assez pour satisfaire la curiosité de ce malheureux, qui cherchait toujours sans oser aller franchement au fond des choses, et sans oser se préciser à lui-même ses craintes.

(La fin à demain.)

aux feuilles anglaises et américaines, l'occasion d'un steeple-chase qui sera intéressant. A l'heure d'aujourd'hui, à Paris, a traité pour quinze jours, qui lui seront payés mille francs...

La séparation de l'Alsace explique suffisamment cette modification dans les chiffres. La France consomme toujours des tissus et des fils d'Alsace; mais ces produits, qui figuraient en 1869 au commerce extérieur, sont inscrits aujourd'hui à l'actif de nos importations.

Lorsque les Allemands durent entrer dans une partie de Paris, après la signature de l'armistice, ils furent reçus par les habitants de Longchamps et à mesure que l'armée partie de Longchamps avançait vers les Champs-Élysées, il traça le compte-rendu de cette marche sur de petits papiers qu'il donnait à des estafettes groupées au pied de la première station praticable du chemin de fer à péni rétabli, de Paris à Calais, et min à la fin de petits papiers écrits au crayon à un sous-correspondant, placé à côté du chauffeur sur une locomotive chauffée tout exprès, et aux frais du journal, pour courir, train express, vers Calais.

Les exportations de cuirs, de peaux et d'ouvrages confectionnés avec ces matières se sont élevées d'une façon remarquable. Elles dépassent 230 millions. Nous ne pouvons citer tous les articles sur lesquels il s'est produit une amélioration; nous noterons seulement les principaux, avec le chiffre de l'exportation pendant les onze mois de 1872.

Il est certain que les procédés des journaux français, même les plus magnifiques, sont bien mesquins en comparaison, et que jamais aucun de nous n'aurait songé à faire retrouver par un reporter le docteur Livingstone au fond de l'Afrique.

Si ces beaux résultats ne se démontent pas pendant le mois de décembre, nous pourrions considérer l'année 1872 comme particulièrement heureuse au point de vue du commerce extérieur.

Notre municipalité émet aujourd'hui une proposition assez singulière, relativement au mandat d'office par le préfet des traitements des instituteurs congréganistes.

Un nouveau projet de loi sur les allumettes vient d'être présenté à l'Assemblée.

La loi, dit-on, ne permet au préfet de mandater d'office que sur refus du maire, et le maire n'a pas refusé de mandater, puisqu'il avait demandé un sursis de vingt-quatre heures.

Un autre incendie a éclaté ce matin rue des Marronniers; celui-ci a été immédiatement éteint; les pertes sont insignifiantes.

La commission des finances du conseil municipal se réunit ce soir pour discuter les clauses du cahier des charges du théâtre et choisir un directeur parmi les nombreux postulants qui se sont présentés.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La question des théâtres est des plus complexes, et, en l'absence d'hommes spéciaux, ne peut être résolue raisonnablement.

Un docteur anglais vient de prouver, à la suite de nombreuses expériences, que les enveloppes de lettres opaques dont l'intérieur est coloré en vert sont très-malfaisantes.

L'administration des douanes vient de livrer à la publicité le tableau du commerce de la France pendant les onze premiers mois de 1872 s'élevant à 7,189 milliards.

Un bulletin des causes de décès pour Lyon, du 30 décembre 1872 au 12 janvier 1873 (deux semaines), donne les résultats suivants:

Encore une fois, l'avis des hommes compétents est absolument indispensable.

Le Petit Lyonnais raconte une histoire qui nous semble fort curieuse, et dont nous voudrions bien connaître le fin mot.

Si nous comparons maintenant les chiffres d'affaires auxquels ont donné lieu les diverses marchandises en 1872 et en 1869, nous voyons que la France a importé l'année dernière 164 millions de céréales contre 61 millions en 1869.

C'est aujourd'hui qu'a lieu à l'Hôtel-Dieu un concours pour une des places de médecin des hôpitaux.

Les importations de fils et de tissus de coton sont élevées si on les compare à celles de 1869.

Le tribunal correctionnel a, dans son audience de samedi, condamné à un mois de prison le nommé Abel, qui poursuivait, en les insultant, des militaires dans la rue de la Guillotière.

Nous avons annoncé l'arrestation d'un individu, qui aurait fabriqué une grande quantité de faux titres de nos derniers emprunts.

Le crime a été commis vers huit heures de la nuit de mercredi à jeudi. La victime est M. Simonde, un ancien commerçant, âgé de 65 ans et vivant du fruit des économies qu'il avait réalisées dans l'exploitation de son commerce.

Interrogé par le juge d'instruction de Nantua, il ne put expliquer raisonnablement la possession de ces valeurs; il prétendit qu'elles lui avaient été remises à Bruxelles par un de ses amis comme gage d'une somme de 5,000 ou 6,000 fr. qu'il lui avait prêtée.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à un an de prison pour refus d'obéissance aux ordres de son supérieur relatifs au service;

4° Trideau (Jules), soldat au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur, en dehors du service;

5° Kummerlé (Léonard), soldat au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à sept ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, pour avoir le 11 août 1872, à Lyon, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme de 180 fr. appartenant à un militaire;

6° Deserlé à l'intérieur en temps de paix. Ce militaire a subi, pendant sa détention, deux condamnations à l'emprisonnement, prononcées par le tribunal de commerce de Lyon, pour avoir dissipé une somme de 135 francs au préjudice d'un marchand de bestiaux, à Vaise, qui l'occupait pendant sa détention, et pour avoir volé à ce commerçant, deux vaches qui furent la cause de son arrestation.

Un incendie s'est déclaré hier matin vers dix heures dans un laboratoire de photographie, cours Morand. Malgré de prompts secours, on a pu déplorer des dégâts qui s'élevaient à une somme de cinq à six cents francs.

Le matin, vers sept heures, des ouvriers de la Part-Dieu qui se rendaient à leur travail, ont trouvé dans le ruisseau de la Rize, près du cours de Brosses et de la rue de la Vigilance, le cadavre d'un inconnu âgé d'environ trente-cinq ans.

Un autre incendie a éclaté ce matin rue des Marronniers; celui-ci a été immédiatement éteint; les pertes sont insignifiantes.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La rue du Commerce a été mise en émoi hier vers quatre heures par un douloureux événement.

Une jeune fille de vingt-cinq ans, Emilie T..., à la suite d'une violente scène de jalousie avec son amant, s'était tiré un coup de revolver sous le sein droit.

La balle a traversé la poitrine et est allée ressortir dans le dos près de l'épine dorsale.

Un élément catarrhal persiste à former la caractéristique de l'état médical actuel. L'état épidémique s'est peu modifié.

LOIRE. — Un assassinat accompli au milieu des circonstances les plus mystérieuses et avec un raffinement de cruauté révoltant, vient de jeter l'épouvante et la consternation dans la ville de Saint-Etienne.

Le crime a été commis vers huit heures de la nuit de mercredi à jeudi. La victime est M. Simonde, un ancien commerçant, âgé de 65 ans et vivant du fruit des économies qu'il avait réalisées dans l'exploitation de son commerce.

Interrogé par le juge d'instruction de Nantua, il ne put expliquer raisonnablement la possession de ces valeurs; il prétendit qu'elles lui avaient été remises à Bruxelles par un de ses amis comme gage d'une somme de 5,000 ou 6,000 fr. qu'il lui avait prêtée.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à un an de prison pour refus d'obéissance aux ordres de son supérieur relatifs au service;

4° Trideau (Jules), soldat au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur, en dehors du service;

5° Kummerlé (Léonard), soldat au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à sept ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, pour avoir le 11 août 1872, à Lyon, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme de 180 fr. appartenant à un militaire;

6° Deserlé à l'intérieur en temps de paix. Ce militaire a subi, pendant sa détention, deux condamnations à l'emprisonnement, prononcées par le tribunal de commerce de Lyon, pour avoir dissipé une somme de 135 francs au préjudice d'un marchand de bestiaux, à Vaise, qui l'occupait pendant sa détention, et pour avoir volé à ce commerçant, deux vaches qui furent la cause de son arrestation.

Un incendie s'est déclaré hier matin vers dix heures dans un laboratoire de photographie, cours Morand. Malgré de prompts secours, on a pu déplorer des dégâts qui s'élevaient à une somme de cinq à six cents francs.

Le matin, vers sept heures, des ouvriers de la Part-Dieu qui se rendaient à leur travail, ont trouvé dans le ruisseau de la Rize, près du cours de Brosses et de la rue de la Vigilance, le cadavre d'un inconnu âgé d'environ trente-cinq ans.

Un autre incendie a éclaté ce matin rue des Marronniers; celui-ci a été immédiatement éteint; les pertes sont insignifiantes.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La rue du Commerce a été mise en émoi hier vers quatre heures par un douloureux événement.

Une jeune fille de vingt-cinq ans, Emilie T..., à la suite d'une violente scène de jalousie avec son amant, s'était tiré un coup de revolver sous le sein droit.

La balle a traversé la poitrine et est allée ressortir dans le dos près de l'épine dorsale.

Un élément catarrhal persiste à former la caractéristique de l'état médical actuel. L'état épidémique s'est peu modifié.

2° Le Moyen Age féodal et chrétien; 3° Les Temps modernes ou monarchiques; 4° L'Époque actuelle.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Encore une semaine de calme à ajouter à la suite de tant d'autres, et malheureusement aussi deux nouveaux sinistres commerciaux à enregistrer; Londres et Milan se sont fait écho.

La lettre en question indiquait également l'endroit de la chambre où gisait le cadavre et donnait des détails sur les lieux où le crime avait été commis.

En face de la cheminée gisait en effet un cadavre, recouvert de couvertures et d'un drap de lit. Il était couché sur le dos et complètement vêtu.

Un petit pavé, teint de sang, trouvé près du cadavre et un pique-lin, sont les seuls instruments qui, jusqu'à présent, paraissent avoir servi à accomplir le crime.

Dans la maison aucun bruit, aucun mouvement insolite n'ont été entendus. Les cloisons et les plafonds de la maison sont si minces, qu'une femme, qui demeure au-dessous de la chambre à coucher qu'occupait M. Simonde, a déclaré entendre d'habitude les moindres bruits qui se faisaient dans la nuit.

Le fils de la victime qui habite Grenoble a été mandé en toute hâte par le télégraphe. Il a dû arriver ce matin.

Esprons que la justice, malgré les ténèbres qui entourent encore cette lugubre affaire, découvrir la vérité et que le monstre qui a accompli ce forfait recevra bientôt le juste châtiment qu'il mérite.

Mme Tavernier célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Tout malade trouve, par la douce Revalscière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines.

Despôts à Lyon, Ballardier et Sabourault. Tancat, épicerie, 16, rue Neuve; Dorvault, pharmacien central, épicerie, rue de Lyon, 40; Nancry frères, place de Lyon, Verpillieu-Millon, rue de Lyon, 48; Cherblanc, Fayolle frères, Armandy Boissonnet, pharmacien, J. Girard, Barbant.

ENSEIGNEMENT GRATUIT DE DEMOISELLES. Quai Saint-Antoine, 30, salle des cours.

HISTOIRE DE L'ART. Par M. BÉRIER. Mardi et samedi, à 5 heures, depuis le 18 janvier 1873.

Les arts chez les différents peuples et aux diverses époques seront étudiés au double point de vue historique et esthétique.

Les explications seront toujours appuyées de dessins, afin de bien fixer dans la mémoire les différents styles, les différentes écoles et les différents époques historiques.

vrée va donc croissant. Le Sole cite entre autres les cours suivants pratiqués sur des grèves: une grève de mérite de Grémoren en 1914 a été vendue 104 liv. Une belle Froule en 1215 a obtenu 98 et une classique d'Udine très-bonne maroue 9/11 106 liv.

Les dernières dépêches télégraphiques de Shanghai sont du 9 janvier et leur contenu est assez peu en harmonie avec la situation des affaires en Europe; elles apportent, en effet, un marché soyeux plus actif que le cours de 565 taëls sur les tsalées n° 3; change sur Londres, 5/1, 13/4.

On se rappelle que le traité de commerce entre la France et l'Angleterre a été renvoyé à l'étude d'une commission internationale chargée de résoudre les questions restées pendantes, et notamment de fixer définitivement le tarif des droits d'entrée et des droits compensatoires.

Un journal spécial annonce que cette commission a dû signer l'acte additionnel qui constate l'accord entre les parties contractantes.

Cet acte additionnel serait donc publié sous peu de jours et le traité prochainement soumis à la ratification de l'Assemblée. C'est là que nous l'attendons.

Paris, 19 janvier. L'Union dit: hier soir, à Versailles, M. de Larcy descendant de wagon a fait une chute qui pouvait être grave mais le repos de la nuit a produit un bon effet; il pourra présider demain la commission des Trente.

Dans la réunion d'aujourd'hui de la gauche modérée, les membres de la minorité de la commission des Trente qui sont allés voir M. Thiers après la dernière séance de la commission, racontent que M. Thiers consent à ne pas parler à l'Assemblée dans les interpellations d'une importance secondaire, mais qu'il insiste pour parler dans l'interpellation qui mettrait en jeu les questions importantes de la politique générale intérieure et extérieure.

Après une longue discussion, les orateurs généralement regardent la proposition de M. Thiers comme inefficace, en l'exposant à un échec sérieux devant l'Assemblée; ils expriment aussi l'opinion que M. Thiers cède trop à la droite: cependant ils continueront à appuyer M. Thiers tant que la République ne sera compromise dans aucune résolution formelle.

La réunion se réserve la résolution jusqu'à la séance de demain de la commission.

La réunion du centre droit a résolu de poursuivre l'interpellation Johnston même si le ministre a agi légalement en émettant sa circulaire.

La réunion pense que le ministre, en tout cas, a agi avec trop grande précipitation en ordonnant une réforme générale sans prendre les avis des personnes compétentes.

Le bruit court que M. Thiers aurait écrit à la commission des Trente leur démontrant la nécessité d'une prompt solution.

Il est possible que M. Thiers soit invité à assister à la seconde partie de la séance de la commission des Trente, aujourd'hui.

Plusieurs membres de la majorité eux-mêmes n'approuvent pas l'interpellation Johnston; l'échec est donc considéré comme certain.

Il n'est pas probable que M. Thiers soit invité aujourd'hui à la commission des Trente; ce sera probablement pour demain. La solution paraît prochaine.

On assure qu'un projet d'un député du centre gauche a été communiqué à la commission; il consiste en un amendement portant que le président de la République resterait en principe en dehors des discussions des interpellations; néanmoins dans des circonstances exceptionnelles, si l'Assemblée ou les ministres jugeaient la présence de M. Thiers nécessaire, ils pourraient la demander à l'Assemblée qui statuerait.

On croit que cette combinaison a des chances sérieuses de servir de base à l'accord de M. Thiers avec la commission.

Quelques maisons de Paris ont paru cette semaine sur notre place et elles ont fait quelques achats qui ont rendu un peu d'animation à notre fabrique. Ce n'est pas que les prix offerts ni mes ventes acceptées aient été satisfaisantes; mais ces ventes n'en servent pas moins à diminuer le stock et cela seul est déjà un grand bien.

Rien de saillant à noter, quant aux débouchés anglais et américain. En ce qui concerne le premier nous avons sous les yeux le relevé des importations de soieries anglaises pendant le mois de décembre dernier: elles se sont élevées à 312,874 livres sterling pour les rubans de soie et satin, et à 22,982 livres pour les rubans d'autres soies.

CHRONIQUE

Notre municipalité émet aujourd'hui une proposition assez singulière, relativement au mandat d'office par le préfet des traitements des instituteurs congréganistes.

Un nouveau projet de loi sur les allumettes vient d'être présenté à l'Assemblée.

La loi, dit-on, ne permet au préfet de mandater d'office que sur refus du maire, et le maire n'a pas refusé de mandater, puisqu'il avait demandé un sursis de vingt-quatre heures.

Un autre incendie a éclaté ce matin rue des Marronniers; celui-ci a été immédiatement éteint; les pertes sont insignifiantes.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La rue du Commerce a été mise en émoi hier vers quatre heures par un douloureux événement.

Une jeune fille de vingt-cinq ans, Emilie T..., à la suite d'une violente scène de jalousie avec son amant, s'était tiré un coup de revolver sous le sein droit.

La balle a traversé la poitrine et est allée ressortir dans le dos près de l'épine dorsale.

Un élément catarrhal persiste à former la caractéristique de l'état médical actuel. L'état épidémique s'est peu modifié.

Les bronchites sont toujours les affections aiguës les plus communes; on signale aussi quelques pneumonies pleurétiques.

Parmi les fièvres éruptives, les rougeoles méritent une mention. Quelques cas de diphtérie ont aussi été admis ces derniers jours à la Charité.

Les suites de couches ont depuis quelques semaines une fâcheuse tendance à se compliquer dans les maternités de la Croix-Rouge et de la Charité; plusieurs décès par fièvre puerpérale ont été enregistrés dans ce dernier hôpital.

CHRONIQUE

Un docteur anglais vient de prouver, à la suite de nombreuses expériences, que les enveloppes de lettres opaques dont l'intérieur est coloré en vert sont très-malfaisantes.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à un an de prison pour refus d'obéissance aux ordres de son supérieur relatifs au service;

4° Trideau (Jules), soldat au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur, en dehors du service;

5° Kummerlé (Léonard), soldat au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à sept ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, pour avoir le 11 août 1872, à Lyon, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme de 180 fr. appartenant à un militaire;

6° Deserlé à l'intérieur en temps de paix. Ce militaire a subi, pendant sa détention, deux condamnations à l'emprisonnement, prononcées par le tribunal de commerce de Lyon, pour avoir dissipé une somme de 135 francs au préjudice d'un marchand de bestiaux, à Vaise, qui l'occupait pendant sa détention, et pour avoir volé à ce commerçant, deux vaches qui furent la cause de son arrestation.

Un incendie s'est déclaré hier matin vers dix heures dans un laboratoire de photographie, cours Morand. Malgré de prompts secours, on a pu déplorer des dégâts qui s'élevaient à une somme de cinq à six cents francs.

Le matin, vers sept heures, des ouvriers de la Part-Dieu qui se rendaient à leur travail, ont trouvé dans le ruisseau de la Rize, près du cours de Brosses et de la rue de la Vigilance, le cadavre d'un inconnu âgé d'environ trente-cinq ans.

Un autre incendie a éclaté ce matin rue des Marronniers; celui-ci a été immédiatement éteint; les pertes sont insignifiantes.

Le corps a été transporté à la Morgue.

CHRONIQUE

La commission des finances du conseil municipal se réunit ce soir pour discuter les clauses du cahier des charges du théâtre et choisir un directeur parmi les nombreux postulants qui se sont présentés.

La question des théâtres est des plus complexes, et, en l'absence d'hommes spéciaux, ne peut être résolue raisonnablement.

Un docteur anglais vient de prouver, à la suite de nombreuses expériences, que les enveloppes de lettres opaques dont l'intérieur est coloré en vert sont très-malfaisantes.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à un an de prison pour refus d'obéissance aux ordres de son supérieur relatifs au service;

4° Trideau (Jules), soldat au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur, en dehors du service;

5° Kummerlé (Léonard), soldat au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à sept ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, pour avoir le 11 août 1872, à Lyon, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme de 180 fr. appartenant à un militaire;

6° Deserlé à l'intérieur en temps de paix. Ce militaire a subi, pendant sa détention, deux condamnations à l'emprisonnement, prononcées par le tribunal de commerce de Lyon, pour avoir dissipé une somme de 135 francs au préjudice d'un marchand de bestiaux, à Vaise, qui l'occupait pendant sa détention, et pour avoir volé à ce commerçant, deux vaches qui furent la cause de son arrestation.

Un incendie s'est déclaré hier matin vers dix heures dans un laboratoire de photographie, cours Morand. Malgré de prompts secours, on a pu déplorer des dégâts qui s'élevaient à une somme de cinq à six cents francs.

Le corps a été transporté à la Morgue.

CHRONIQUE

La commission des finances du conseil municipal se réunit ce soir pour discuter les clauses du cahier des charges du théâtre et choisir un directeur parmi les nombreux postulants qui se sont présentés.

La question des théâtres est des plus complexes, et, en l'absence d'hommes spéciaux, ne peut être résolue raisonnablement.

Un docteur anglais vient de prouver, à la suite de nombreuses expériences, que les enveloppes de lettres opaques dont l'intérieur est coloré en vert sont très-malfaisantes.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à un an de prison pour refus d'obéissance aux ordres de son supérieur relatifs au service;

4° Trideau (Jules), soldat au 11^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur, en dehors du service;

5° Kummerlé (Léonard), soldat au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné à sept ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, pour avoir le 11 août 1872, à Lyon, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme de 180 fr. appartenant à un militaire;

6° Deserlé à l'intérieur en temps de paix. Ce militaire a subi, pendant sa détention, deux condamnations à l'emprisonnement, prononcées par le tribunal de commerce de Lyon, pour avoir dissipé une somme de 135 francs au préjudice d'un marchand de bestiaux, à Vaise, qui l'occupait pendant sa détention, et pour avoir volé à ce commerçant, deux vaches qui furent la cause de son arrestation.

Un incendie s'est déclaré hier matin vers dix heures dans un laboratoire de photographie, cours Morand. Malgré de prompts secours, on a pu déplorer des dégâts qui s'élevaient à une somme de cinq à six cents francs.

Le corps a été transporté à la Morgue.

CHRONIQUE

La commission des finances du conseil municipal se réunit ce soir pour discuter les clauses du cahier des charges du théâtre et choisir un directeur parmi les nombreux postulants qui se sont présentés.

La question des théâtres est des plus complexes, et, en l'absence d'hommes spéciaux, ne peut être résolue raisonnablement.

Un docteur anglais vient de prouver, à la suite de nombreuses expériences, que les enveloppes de lettres opaques dont l'intérieur est coloré en vert sont très-malfaisantes.

Dans sa séance du 16 janvier 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la huitième division militaire a rendu les jugements suivants:

1° Jouanigot (Victor), soldat au 126^e régiment d'infanterie, a été condamné à trois ans de prison pour avoir outragé par paroles, gestes et menaces, son supérieur ou dehors du service;

2° Gayet (Jean-François), soldat au 92^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison pour défection à l'intérieur en temps de paix;

3° Chopot (Eugène), soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, a été condamné

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 20 Janvier 1873.

Table with columns: PAYS, VALEURS, listing various countries and their corresponding values.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTES, listing silk conditions and quantities.

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA, listing market movements.

Table with columns: PAYS, VALEURS, listing international market values.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, listing market conditions and quantities.

Text block containing various news items, including market reports and local events.

SPECTACLES DU 20 JANVIER GRAND-THÉÂTRE

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 20 janvier

BAINS A VENDRE

LA PASTILLE BICHEL

DENTISTES AMÉRICAINS

et de succès dans tous les pays. Ceux qui ne s'occupent pas de ces études...

terment accentué pendant la semaine courante, interrompu seulement par deux ou trois heures de réalisations.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TERREL, avoué à Villefranche, rue Roland, numéro 23.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi vingt-un janvier mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin...

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6. A LOUER en totalité ou en partie VASTE LOCAL

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

AVIS M. le docteur MEDICE informe sa clientèle que son cabinet pour le traitement des maladies chroniques...

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 17 JANVIER 1873. Table listing prices for various commodities like grains, oils, and sugars.

BOURSE DE LYON - Lundi 20 Janvier (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, listing market prices.

BULLETIN FINANCIER Tout le monde se remettant à parler politique, les affaires diminuent et la hausse s'arrête.